

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 13 MAI 2024 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 MAI, le conseil municipal de LA BALME DE SILLINGY, dûment convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Séverine MUGNIER.

Délibération n° 2024-024

Attribution de la distinction honorifique de « citoyen d'honneur de la ville de La Balme de Sillingy » à Monsieur Romano VOLPATO

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BURGARD à Monsieur Pierre BANNES
Monsieur Rocco COLELLA à Madame Séverine MUGNIER
Monsieur Pedram VINCENT à Madame Nolwen PORCEILLON

Secrétaire de séance :

Élisabeth BOIVIN

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Il apparaît important qu'une distinction honorifique puisse être décernée dans certains cas et à certaines personnalités, après un vote du conseil municipal.

Cette distinction peut être proposée pour un hôte de marque que la commune s'honore de recevoir ou pour une personne balméenne ou extérieure, qui par son action, son implication dans la vie de la ville ou son dévouement mérite d'être donnée en exemple.

La commune de La Balme de Sillingy célèbre cette année ses 40 ans de jumelage avec la ville italienne de Colle Umberto.

Ce jumelage, a été initié sous l'impulsion des deux maires de l'époque : Georges DAVIET pour La Balme de Sillingy et Romano VOLPATO, pour Colle Umberto.

Durant ces 40 dernières années, Romano VOLPATO a largement contribué à développer les actions entre les deux communes, en sa qualité de maire, puis de président du comité de jumelage. Il a participé à de nombreux échanges, soutenu les interactions entre les associations, les écoles et a assuré le lien entre la commune de Colle Umberto et les municipalités successives.

À ce titre, et en remerciement des actions engagées, renforçant ainsi les idéaux d'unité, d'échanges et de solidarité portés par l'Union européenne, il est proposé au conseil municipal d'accorder la distinction honorifique de « citoyen d'honneur de la ville de La Balme de Sillingy » à Monsieur Romano VOLPATO.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Accorde la distinction honorifique de « citoyen d'honneur de la ville de La Balme de Sillingy » à Monsieur Romano VOLPATO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le 16/05/2024

De sa publication le 16/05/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.